Règlement Intérieur du Local

Conditions d'accès : L'accès est réservé aux membres à jour de leur cotisation

Voisinage et Bruit : Le local étant situé dans un immeuble , les membres doivent veiller à ne pas causer de nuisances sonores, particulièrement après 21h00.

Fumeurs : Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du local.

Soin du matériel : Chaque membre est responsable du matériel qu'il utilise (mobilier, informatique, équipements sportifs/ludiques). Tout matériel dégradé par négligence devra être remplacé ou remboursé par le responsable des dégâts.

Rangement : Après chaque utilisation, le matériel doit être rangé à sa place initiale. Le local est un espace partagé, ne laissez rien traîner.

Nettoyage : Si vous salissez (miettes, boissons renversées, terre), vous nettoyez immédiatement. Le local doit être laissé aussi propre (ou plus propre) que vous l'avez trouvé.

Cuisine/Coin café : La vaisselle utilisée doit être lavée, essuyée et rangée immédiatement. Aucune denrée périssable ne doit être laissée dans le frigo sans nom/date. **Toute consommation doit être payée.**

Bon sens et respect : Ce règlement ne peut pas couvrir toutes les situations.
Toute règle non écrite relève du bon sens, du respect des lieux, du matériel, des bénévoles et des autres membres.
Tout comportement inapproprié ou contraire à l'esprit de l'association pourra entraîner des mesures allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du local.